



Séance plénière du 12 octobre 2015

**LES ORIENTATIONS POUR LA CARTE
DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES INITIALES EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

Le Conseil économique, social et environnemental régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4131-2, L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis des 3^{ème} et 4^{ème} commissions ;

Vu l'avis du Bureau ;

Madame Bernadette MOULIN, rapporteure entendue ;

DÉLIBÈRE

Le Président du Conseil régional a saisi le CESER sur sa communication relative aux orientations pour la carte des formations professionnelles initiales. Compte tenu des échéances électorales, le vote de cette carte établissant par ordre de priorité les évolutions d'offre de formations ne pourra s'opérer en séance plénière et fera donc l'objet d'un vote à la commission permanente de novembre. Les services du Conseil régional ne disposant pas à ce jour de l'ensemble des informations nécessaires à la formalisation du document, une communication sur ses orientations nous est présentée.

Le CESER salue l'effort de la Région Centre-Val de Loire qui préconise une carte dynamique et volontariste, construite à partir de la prise en compte des évolutions démographiques, des secteurs socio-économiques prioritaires, des problématiques de mobilité, dans un souci d'élévation du niveau de compétences.

La vision coordonnée entre la formation professionnelle initiale sous statut scolaire et la formation par apprentissage est fondée sur une réelle construction partenariale de la carte, entre l'Etat, la Région et les partenaires sociaux qui se traduit par un document de cadrage commun auprès des chefs d'établissements scolaires et des CFA, sur des études sectorielles approfondies, permettant d'ajuster les orientations aux nouvelles compétences des métiers. La concertation renforcée entre Rectorat, DRAAF, Région, permet un travail efficace sur la mise en œuvre des formations.

Le CESER, comme les services régionaux, constate et regrette une insuffisance de projets d'ouvertures proposées par les établissements. Aussi, un travail d'identification des besoins dans toutes les filières est mené par la Région, pour pallier ce déficit de propositions.

Les prospectives dans les différents secteurs professionnels (transport logistique, fabrications de produits électroniques, informatiques, café hôtel restaurant, industries agroalimentaires, alimentation, commerce, services informatiques, BTP...), l'état des lieux et l'évolution importante de leurs besoins en compétences, constituent un outil majeur pour déterminer les axes de développement de la carte. Cependant, d'autres secteurs mériteraient d'être d'avantage explorés : les métiers de la transition énergétique et écologique (écoconstruction, énergies renouvelables, agriculture biologique... etc.), l'industrie métallurgique, électrotechnique, comportant parfois des spécialités peu attractives et mal connues des jeunes, nécessitent la construction de nouvelles formations ou l'adaptation de formations existantes. Or, ce sont autant de secteurs prioritaires que la Région soutient par ailleurs. De plus, il est important de promouvoir certaines filières plus rares et originales, avec des métiers très spécifiques, afin de maintenir cette culture professionnelle. Des besoins dans l'artisanat traditionnel réapparaissent avec de nouveaux référentiels.

Enfin, on constate dans l'analyse des besoins une demande très forte et urgente de techniciens qualifiés, niveau BTS et plus, ainsi que des Bac professionnels plus qualifiés et/ou spécialisés. Dans certains secteurs, les professionnels restent attachés au CAP du fait d'une formation plus pratique que le Bac Pro. Il faut cependant noter que le bac offre généralement une meilleure capacité d'adaptation aux difficultés d'un métier et, en valorisant davantage le jeune, un comportement plus positif et responsable, facilitant ainsi son insertion dans le monde du travail.

De plus, dans une optique d'innovation telle que celle introduite par l'Usine du Futur par exemple, les jeunes qui acquièrent une culture générale et professionnelle plus solide pourront mieux comprendre l'évolution de leur métier. De même, des techniciens compétents sont nécessaires pour faire face aux évolutions technologiques rapides.

Le CESER approuve pleinement les orientations de la carte des formations, notamment l'attention particulière portée aux niveaux 5 et 4, la volonté de la Région d'augmenter le nombre de places post 3^{ème}, en privilégiant les formations Bac Pro. Par ailleurs, la Région reste aussi attentive dans son offre à ce que des jeunes au parcours atypique puissent aussi accéder à des formations spécifiques et éviter ainsi tout décrochage.

En ce sens, une réflexion pourrait être menée pour faciliter les passages entre CAP et Bac Pro, ainsi qu'entre 2^{nde} générale et 2^{nde} professionnelle pour prévenir les ruptures scolaires inhérentes à une erreur d'orientation ou une prise de conscience tardive de son appétence en termes de formation. De plus, une prise en compte accrue des difficultés sociales et familiales reste primordiale pour améliorer la situation des publics fragilisés.

Il faudrait sans doute évaluer l'incidence des aides à l'apprentissage sur le remplissage des sections à la rentrée 2015. Par ailleurs, la mesure « parcours gagnant » permet de prendre en charge au CFA les jeunes qui n'ont pas signé de contrat avant décembre.

L'apprentissage pâtit indéniablement des difficultés économiques des petites et moyennes entreprises. De plus, malgré une reconnaissance indéniable et croissante de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur et les filières d'excellence, on peut regretter que l'image de ce cursus reste parfois discriminante pour les apprentis des niveaux 4 et 5. A ce titre, il serait opportun qu'une communication en direction des jeunes soit organisée par les branches professionnelles et le Conseil régional visant à positiver la représentation de ces cursus.

Enfin, l'instabilité réglementaire autour de l'apprentissage n'a certainement pas encouragé les chefs d'entreprise à recruter des apprentis.

Pourtant les acteurs de la formation mettent en œuvre de plus en plus d'outils très performants, on peut citer par exemple le nouveau Campus des Métiers de Joué-lès-Tours qui vient d'être inauguré, et qui compte 1 800 apprentis à la rentrée 2015, soit 50 de plus qu'en 2014.

Il est donc important de redonner confiance aux uns et aux autres. Le SPRO, Service Public Régional de l'Orientation, pourra contribuer à faire converger et travailler ensemble les acteurs de l'orientation, amener les jeunes à mieux connaître l'entreprise. Il demeure nécessaire de continuer à rechercher des solutions concrètes en faveur de la mobilité et de l'hébergement des apprenants et de s'interroger sur un accès de proximité, aux formations via notamment des CFA interprofessionnels qui pourraient expérimenter l'outil numérique pour dépasser la contrainte des effectifs moindres en présentiel.

La hausse démographique annoncée de plus de 4 000 lycéens à l'horizon 2020 (surtout dans le nord et l'est de la Région) nécessitera des ajustements et des ouvertures supplémentaires. Se présente ainsi le risque d'un déséquilibre dans l'offre de formations entre les territoires, qu'il conviendra de compenser, le cas échéant, par des mesures d'aide au transport, et des places supplémentaires en internat.

Le fort taux de remplissage des sections de lycées professionnels constaté en 2014-2015, a induit une augmentation de 271 places en Bac Professionnel à la rentrée 2015.

Seulement 30 places supplémentaires sont prévues en 2016. La demande étant actuellement plus forte en lycée professionnel qu'en apprentissage, ne serait-il pas pertinent d'augmenter momentanément le nombre de places sous statut scolaire, avec une prise en compte plus forte des référentiels attendus par le monde socioéconomique ? Les acteurs auraient toujours la possibilité de réajuster l'offre dans chaque statut en cas de changement du panorama économique.

Enfin, le CESER est favorable à la perspective 2017-2018 d'augmenter les sections BTS, sous statut scolaire ou en apprentissage, pour y accueillir notamment des Bacs Professionnels. Il s'agit de laisser la possibilité à celles et ceux qui en manifesteraient l'appétence, de poursuivre un cursus dans l'enseignement supérieur, et de leur éviter le risque d'échec dans des filières moins adaptées.

En conclusion, le CESER approuve les orientations que la Région Centre-Val de Loire met en œuvre au service de l'éducation et de la formation des jeunes, dans une optique d'élévation des niveaux de compétence, de mixité (comme prévu par le CPRDFP) et d'intégration sociale et professionnelle.

Vote :

Pour : 81

Contre : 0

Abstention(s) : 10

Avis adopté à la majorité.

Xavier BEULIN

